



**Procès-verbal
de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz
du 29 novembre 2012**

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)

Secrétaire : Mme Murielle Gilly

Scrutateurs : MM Marc Barthelmé, Marc Nicolet, Francis Balmer

Présents: 7 Conseillers communaux
72 Citoyennes et citoyens avec droit de vote
2 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 79 citoyens actifs

Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont

Excusé(e)s : 10 personnes

Tractanda :

1. Budget de fonctionnement 2013 et rapport de la Commission financière
 2. Budget d'investissements 2013 et rapport de la Commission financière
 - Frais d'étude pour la mise en séparatif des eaux du quartier de Malamoillie à Gumefens Fr. 20'000.-
 - Réfection de la route cantonale Secteurs Le Bry et Le Vignier Fr. 110'000.-
 - Projet de rénovation et d'agrandissement de la HAP Fr. 3'500'000.-
 - Achat d'une parcelle de 3'700 m² au nord-ouest de l'école d'Avry Fr. 600'000.-
 3. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements 2013
 4. Nomination d'un nouvel organe de révision
 5. Modification de l'article 30 – limite d'endettement – des statuts de l'Association intercommunale du bassin Sionge (AIS)
 6. Ratification ventes de terrain (mise en conformité)
 7. Informations du Conseil communal
 8. Divers.
-

A 20h05, M. le Président ouvre l'Assemblée communale et souhaite la plus cordiale bienvenue aux personnes présentes. Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 46 du 16 novembre 2012, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage, avec un rectificatif parvenu le lendemain de la réception du bulletin communal.

Il cite les 10 personnes qui se sont excusées et nomme les scrutateurs, soit M. Marc Barthelmé (partie de gauche), Marc Nicolet (centre), M. Francis Balmer (partie de droite et table du Conseil).

Cette assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

M. le Président souligne que le tractanda a été rectifié en raison de l'AIS. Il demande s'il y a des remarques quant à l'ordre du jour. Celui-ci n'en suscitant aucune, **il est approuvé tel quel.**

Point 1

Budget de fonctionnement 2013 et rapport de la Commission financière

M. Michel Grivel, Conseiller communal responsable des finances, donne lecture du budget de fonctionnement 2013.

Le compte de fonctionnement se solde par un total de charges de Fr. 7'034'566.60 et un total de revenus de Fr. 6'896'854.25, soit un déficit de Fr. 137'712.35 correspondant à environ 2%, inférieur à la limite autorisée de 5% fixée par le canton avant augmentation du taux d'impôts. Les causes principales sont dues à l'augmentation des charges et à la stabilisation des impôts sur le revenu. De surcroît, le déficit comprend la compétence financière du Conseil communal de Fr. 70'000.-. Si cette attribution n'est pas utilisée d'ici 2013, le déficit en sera d'autant abaissé.

Aucune question n'étant soulevée, M. le Président passe la parole à M. Pierre Broye (Président de la Commission financière) pour commenter le budget de fonctionnement 2013.

M. Broye relève que le budget présenté avec un déficit de Fr. 137'712.35 a été établi sur des bases prudentes, notamment celle des recettes fiscales et qu'il reste acceptable malgré le déficit. Une augmentation récurrente des charges régulières provenant des pots communs est constatée, découlant plus précisément des dépenses cantonales telles que celles liées à l'enseignement, aux homes médicalisés et autres dépenses de groupements régionaux et de l'Etat. Le taux d'impôt reste inchangé, avec un excédent de charges de 2% restant dans les tolérances fixées. La Commission financière recommande à l'Assemblée d'approuver le budget de fonctionnement tel que présenté.

M. le Président précise que la lecture du budget des investissements se fera en bloc puis que chaque investissement sera développé et fera l'objet d'une décision spéciale, comme la loi l'exige.

Point 2

Budget des investissements 2013 et rapport de la Commission financière

M. Michel Grivel donne lecture du compte des investissements qui se solde par un total de charges de Fr. 5'326'713.-, pour Fr. 215'500.- de revenus. Les investissements 2013 s'élèvent à Fr. 4'230'000.-, pour Fr. 17'500.- de revenus. Le report des charges des autres années est de Fr. 1'096'713.- pour Fr. 198'000.- de revenus. Le tableau de la planification des investissements 2013-2017 est affiché à l'écran.

Aucune question n'étant soulevée, la parole est donnée à la Commission financière qui commente le budget des investissements.

M. Pierre Broye rappelle la teneur de l'art. 97 de la Loi sur les communes qui stipule notamment que la Commission financière donne son préavis sur l'engagement financier et qu'elle analyse l'impact des projets sur les finances de la Commune, elle examine aussi le but de la dépense et le plan de financement. Le Conseil communal assume quant à lui la responsabilité des projets présentés. M. Broye relève que le budget 2013 est un budget d'exception en raison des 4.2 mios de francs de nouveaux investissements soumis au vote, montant jamais présenté jusqu'à ce jour depuis la fusion des communes.

Sur un plan purement financier, la Commune peut se permettre de tels investissements. Selon les calculs remis chaque année par le Service des communes, la Commune dispose d'une capacité d'investissement de plus de 8 mios, soit pratiquement le double de ce qui est présenté en termes de nouvel investissement. Le plan financier totalisant Fr. 6'530'000.- est donc inférieur à la capacité financière de la Commune, raison pour laquelle la Commission financière recommande d'approuver l'entier des investissements proposés.

M. le Président remercie la Commission financière pour sa prise de position. Chaque investissement est à présent passé en revue et voté séparément.

1^{er} investissement : Etude de la mise en séparatif du quartier de Malamoillie – Fr. 20'000.-

M. Jean-Claude Balmer, Conseiller communal en charge de l'eau et de l'épuration, précise que cet investissement concerne l'étude pour la mise en séparatif du quartier de Malamoillie à Gumefens,

afin de poursuivre les efforts de mise en séparatif de certains secteurs de la Commune. Le crédit d'investissement de Fr. 20'000.- serait attribué à un bureau d'ingénieur pour l'étude du projet. Il ajoute qu'un plan de base sommaire a été établi par l'AIS mais que ce plan nécessite une mise en conformité par l'étude des raccordements de mise en séparatif de la partie basse.

M. le Président précise que ce montant sera pris dans les comptes courants, aucune question n'étant soulevée, il propose à l'Assemblée de passer au vote.

M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 20'000.- pour l'étude de la mise en séparatif du quartier de Malamoillie de s'exprimer à main levée.

Résultat du vote : L'objet est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} investissement : Réfection de la route cantonale – Fr 110'000.-

M. Félix Morard, Conseiller communal en charge des routes, relève que cet investissement concerne la réfection des routes dans les secteurs de La Cantine/Le Vignier et Le Bry, et que le montant sera prélevé au compte courant auprès de l'Etat. Il souligne qu'il s'agit d'une proposition peu ordinaire car les travaux sont terminés, la Commune ayant été mise devant le fait accompli.

Il précise que les décisions de réfection de routes cantonales sont décidées et exécutées par les Services de l'Etat, les communes participant quant à elles aux frais de déneigement, de réfection du bitume et de marquage. Les différents emplacements concernés sont les abris de bus, les présélections, les croisements de route, les giratoires et valtraloc (valorisation d'une traversée de localité). Sont pris en compte dans cet investissement, la traversée du valtraloc à Le Bry et le tronçon situé vers La Cantine.

Ces réfections de route découlent d'une décision de l'Etat communiquée (oralement) au printemps 2012, raison pour laquelle le montant de Fr. 110'000.- n'a pas pu être budgété en 2012. Le montant final sera communiqué ultérieurement. Ce coût comprend la surlargeur de la route, l'arrêt de bus, le valtraloc de Le Bry et le marquage (reporté au printemps pour cause de météo).

M. le Président ajoute qu'il aurait été possible de ne pas réaliser les surlargeurs, avec un risque toutefois de devoir les faire ultérieurement, avec des frais supplémentaires pour l'installation de chantier.

M. Elie Fragnière qui constate que la route cantonale a été refaite il n'y a pas si longtemps pour Fr. 700'000.- relève que le coût de la réfection n'est pas connu alors que le travail est pratiquement terminé. Il indique que l'on doit être très précis lorsque l'on établit un budget et que l'Etat devrait en faire de même.

M. le Président remercie M. Fragnière pour son intervention et précise que la Commune a entrepris plusieurs démarches auprès de l'Etat, qui malgré le solde impayé du valtraloc de Fr. 78'000.-, a forcé la Commune à procéder à ces réfections. Il souligne que cette manière de procéder est en effet inadmissible.

Concernant le budget de Fr. 200'000.- octroyé pour la réfection des routes, M. le Président indique qu'une seule route a été refaite en raison de cet investissement supplémentaire. La route qui n'a pas été rénovée devrait tomber dans le subventionnement des améliorations foncières en 2013.

M. Pierre Broye qui précise que la loi impose le préavis de la Commission financière sur chaque objet, donne un préavis positif pour l'objet précédent. Quant à l'investissement concernant la réfection de la route cantonale imposé par l'Etat, la Commission financière n'a sur le fond pas de commentaire, elle est toutefois d'avis que la méthode est particulière. Elle donne un préavis favorable.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent un investissement de Fr. 110'000.- pour la réfection de la route cantonale de s'exprimer à main levée.

Résultat du vote : L'investissement est accepté à la majorité, soit 73 voix et 5 abstentions.

3^{ème} investissement : Projet de rénovation de la HAP – Fr. 3'500'000.-

M. le Président souligne que le projet de la future halle polyvalente est celui qui a été présenté en mai.

M. Michel Grivel présente sommairement le projet et les plans d'implantation. Il souligne que le projet prévoit la création de 30 places de parc, avec l'acquisition d'une parcelle de 1250 m² appartenant à la Paroisse, les tractations sont en cours. Il énumère les différents changements apportés au sous-sol, notamment la création de 2 x 50 places abri PC. Le rez-de-chaussée verra la création d'une cuisine et d'une salle d'env. 100 places assises. Des WC accessibles aux personnes à mobilité réduite seront également accessibles depuis l'extérieur. L'accès à la halle se fera par l'entrée principale et l'accès au 1^{er} par des escaliers et un ascenseur. Des espaces de rangements seront réaménagés, le sol de la salle de gym changé, évitant ainsi la mise en place de tapis lors de manifestations légères. Les éléments de scène seront améliorés. A l'étage, une salle de réunion modulable sera créée ainsi qu'une galerie et places de rangement, et local technique.

Le coût du projet est estimé à Fr. 2'800'000.-, l'abri Abri PC de 100 places à Fr. 150'000.-, les parkings à 2 x Fr. 50'000.-, soit un total de Fr. 3'050'000.-. M. Grivel donne les détails de l'investissement avec taux d'indexation, intérêts intercalaires et réserve de 5 à 10%, pour un total TTC de 3.5 mios. Quant aux investissements, Fr. 150'000.- seront pris sur le fonds de réserve PC, Fr. 350'000.- sur les réserves communales, et les 3 mios restants sous forme d'emprunt.

Des informations détaillées quant aux charges financières et d'exploitation sont également données. Le total estimatif des intérêts serait de Fr. 49'600.-/an, l'amortissement obligatoire de 3% imposé par le canton de Fr. 90'000.-, les frais d'exploitation de Fr. 10'000.-, soit un total de charges annuel supplémentaire pour la Commune d'environ Fr. 150'000.-. M. Grivel souligne que dans le cas où l'intérêt devait augmenter subitement d'un demi voire d'un point, une plus value d'env. Fr. 15'000.- (0.5%) ou Fr. 30'000.- (1%) serait applicable.

Le taux d'impôts actuel est de 0.75 %. M. Grivel explique qu'avec un total d'entrées d'env. Fr. 3'400'000.-, la valeur d'un point d'impôts s'élève à Fr. 45'300.-, ce qui signifie que pour une nouvelle charge de Fr. 150'000.-, soit 3.3 point d'impôts, il y aurait un maximum de 4 cts d'impôts supplémentaires. Toutefois, le coût est supportable, même avec un taux de 0.75 %.

Aucune question n'étant soulevée, la parole est donnée à M. Pierre Broye qui souligne que dans la simulation présentée, l'impact que cela pourrait avoir en terme d'impôts si l'investissement est réalisé tel que prévu a été démontré. La charge supplémentaire serait de 3.3 cts, sans pour cela signifier une proposition d'augmentation d'impôts. Ce projet ne met pas en danger l'ensemble de l'équilibre financier de la Commune. Le budget montre un déficit de Fr. 150'000.- dans lequel la compétence financière de Fr. 70'000.- pour la Commune est incluse, il y a donc de la marge. Quant au niveau des recettes et coûts liés au fonctionnement de la Commune pour les années futures, le budget reste équilibré avec un déficit acceptable, tout en gardant un taux d'impôts identique. Pour la transparence de la présentation, M. Broye souligne qu'il était important que les choses aient été montrées telles qu'elles l'ont été. Comme il s'agit de doter la Commune d'infrastructures modernes, performantes et adaptées aux besoins des citoyens, la Commission financière recommande d'adopter ce projet et émet un préavis positif.

Un citoyen rejoint l'Assemblée à 20h53.

M. Marc Nicolet qui apprécie le projet relève que la Commune produit beaucoup de bois et demande au Conseil communal si cela est possible que « du bois suisse » soit exigé dans le projet d'architecte. Il demande si les entreprises de charpente régionales seront impliquées prioritairement dans ce projet et souligne que le marché du bois est actuellement difficile.

M. le Président précise que le pourtour du bâtiment sera en bois et qu'en ce qui concerne l'utilisation des entreprises de la région, nous sommes soumis aux règles des marchés publics, ce qui signifie que n'importe qui, Suisse ou pas, pourra faire une offre. Il n'y aura pas que le devis qui entrera en ligne de compte, la meilleure offre qualité prix sera choisie.

M. Nicolet ajoute que même en cas de marchés publics, il est possible d'exiger du bois suisse, contrainte que le Conseil communal peut exiger. Le Conseil communal en prend note.

M. Yvan Crettenand souligne l'intérêt de la remarque de M. Nicolet et relève qu'à Marsens, pour la construction d'une école qui se situe à env. 50 m d'une scierie, le bois a été acheté en Allemagne. Il soutient la recommandation faite par M. Nicolet et espère que les citoyens seront attentifs à cela.

M. Jean-Claude Bussard demande si la salle actuelle est payée. Il est d'avis que les Fr. 150'000.- à Fr. 200'000.- d'investissement annuel sur 33 ans pose un problème. Il demande également si après la pose du nouveau sol il sera nécessaire de remettre les tapis pour chaque manifestation.

M. le Président précise que la salle est amortie, quant à son coût, la dette est dégressive. Pour le sol, il sera nécessaire d'exiger la mise en place de protection tapis pour les activités spéciales, sinon le sol sera polyvalent.

M. Chris Gabriel demande quel est le nombre de m³ cube SIA du bâtiment. M. le Président et M. Grivel répondent que la 1^{ère} estimation faite pour l'avant-projet indique 2810 m³ à Fr. 553.74/m³.

M. Georges Fragnière souhaite connaître le timing du projet et si un architecte a été nommé. Il rejoint l'avis des deux citoyens quant aux soumissions publiques, à savoir que le Conseil communal devrait exiger du bois suisse et indiquer des conditions spéciales et autres exigences dans le projet d'architecte.

M. le Président en prend note et répond que le Conseil communal a consulté un architecte qui a préparé des appels d'offre pour une procédure de marchés publics sur invitation afin de choisir le mandataire architecte. Cinq à six architectes ont reçu l'appel d'offre début octobre avec un délai de dépôt des offres fixé à ce jour à 19h00, sous réserve de la validation de l'investissement par l'Assemblée communale. En cas d'acceptation, l'ouverture des offres interviendra le 3 décembre. Quant aux travaux, ils devraient débuter, si possible en été 2013, afin de profiter des vacances scolaires et permettre l'utilisation de la salle et des infrastructures le plus longtemps possible. La fin des travaux est prévue pour l'été 2014.

M. Dominique Rouiller demande si les abris PC sont destinés à une zone résidentielle de la Commune.

M. le Président répond que la Commune dispose d'un fonds pour abri PC qui doit être utilisé pour les places sises sur le territoire communal. Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Commune n'encaisse plus de taxes pour les abris PC car c'est l'Etat qui les encaisse. Il ajoute que la Commune souhaite utiliser le montant disponible de Fr. 823'000.- pour elle-même, plutôt que pour des immeubles privés. Actuellement, il manque environ 350 places.

M. Jean-Claude Bussard demande quel est le nombre de manifestations par année.

M. le Président répond qu'avec les activités des écoles, des sociétés locales et autres, le planning est plein. M. Michel Grivel ajoute qu'avec les lotos, concerts de musique, fêtes de la Société de jeunesse, mariages et autres ayant lieu le week-end, la HAP est utilisée env. 20 fois par an en plus des écoles. Le but n'est pas de l'utiliser tous les week-ends, son agrandissement engendrera toutefois davantage de locations possibles.

M. Georges Fragnière demande quels sont les critères d'adjudication pour les cinq architectes et si l'architecte qui a élaboré l'avant-projet sera favorisé.

M. le Président répond que les critères pour les appels d'offre ont été établis par le bureau d'architecte Daniel Chardonens à Domdidier, et que tous les architectes possèdent les plans et les mêmes documents, y compris l'avant-projet.

M. Pierre Aviolat demande une clarification du prix du cube SIA, ayant calculé 1.5 mios.

M. le Président répond que les m³ correspondent à l'agrandissement uniquement. M. Aviolat fait la remarque que la rénovation coûte plus chère que l'agrandissement. M. le Président acquiesce et ajoute que l'élément parking est également inclus dans les coûts de rénovation. M. Michel Grivel précise que 2810 m³ x Fr. 650.-/m³ correspondent à Fr. 1'826'000.-.

M. Georges Fragnière fait la remarque que M. Chardonens, à qui le mandat pour l'établissement des cahiers des charges a été attribué, n'est pas architecte.

M. le Président confirme qu'il ne s'agit pas de la même personne que celui travaillant pour la société de laiterie et que Daniel Chardonens est bel et bien architecte à Domdidier.

M. Marc Nicolet rappelle au Conseil communal qu'il serait souhaitable que l'exigence « nous voulons du bois suisse » soit mentionnée dans l'appel d'offre. Il ajoute que l'avenir des exploitations forestières n'est pas si favorable. Le Conseil communal en prend note.

Cet objet ne suscitant pas d'autre question, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent la rénovation et l'agrandissement de la HAP pour un coût de Fr. 3'500'000.- ainsi que son financement tel que présenté ce soir, avec frais de réserve abri PC de Fr. 150'000.-, liquidités de Fr. 350'000.- et emprunt à 3 mios, de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le projet est accepté à la majorité, soit 74 voix, 1 opposition et 4 abstentions.

4^{ème} investissement : Achat d'une parcelle de 3'700 m2 derrière l'école d'Avry – Fr. 600'000.-

M. le Président informe qu'après la présentation du sujet les deux personnes concernées (les vendeurs) devront se récuser en sortant de la salle.

M. le Président précise que la parcelle à détacher de l'article 1248 RF de la Commune de Pont-en-Ogoz, sise derrière l'école d'Avry, représente une surface de 3'700 m². Sa situation est centrale, elle se trouve en zone résidentielle et est partiellement équipée. Il ajoute que les éléments qui ont fait pencher la balance pour cet éventuel investissement sont liés à la nouvelle loi scolaire prévue pour 2015-2016. L'Etat devrait en effet exiger des regroupements scolaires et de bâtiments. Alors que le site scolaire de Gumefens ne permet pas une extension, que l'arrière de l'école de Le Bry est en zone agricole, le site d'Avry offre une possibilité avec une simplification des trajets scolaires. Le Conseil communal est d'avis qu'il serait intéressant d'acquérir cette parcelle, sans condition ni droit de passage. Dans le cas où elle ne devrait pas être construite pour une école, elle pourrait être revendue ou affectée à un autre objet. En cas d'acquisition par des privés, il sera difficile de la récupérer et de répondre aux exigences de la future loi scolaire, raison pour laquelle cet investissement est présenté. Il ajoute que les 3700 m² à Fr. 150.-/m² seront financés par un emprunt total arrondi à Fr. 600'000.-, frais de notaire et de registre foncier inclus. Cet emprunt pourrait être amorti sur 10 ans au maximum avec un taux d'intérêt de 2%.

M. Pierre Broye préavise favorablement au nom de la Commission financière, soulignant qu'il s'agit simplement d'avoir une marge de manœuvre supplémentaire et que l'on s'ouvre des portes.

M. Gérard Fragnière fait la remarque qu'il trouve le prix du terrain un peu cher et que le prix du terrain qui serait vendu par la Paroisse n'est pas mentionné.

M. le Président répond que le montant du terrain agricole de la Paroisse est estimé à Fr. 50'000.- et qu'il est inclus dans le plan financier. Quant à la parcelle, il précise que Fr. 150.-/m² est le prix négocié entre les vendeurs et le Conseil communal, il prend note de la remarque. Il ajoute que les prix actuels avoisinent Fr. 250.-/m².

M. Yvan Crettenand demande s'il n'aurait pas été plus judicieux d'acheter du terrain privé proche de l'école de Gumefens.

M. le Président répond que le terrain vient d'être vendu à un promoteur. Avec l'investissement présenté, le Conseil espère pouvoir développer un projet à moyen terme, également en prévention de devoir partir dans une autre commune.

M. Patrick Bize demande si en raison du terrain situé en zone à faible densité il sera possible de construire une école sur plusieurs étages.

M. le Président précise qu'il sera nécessaire de changer l'affectation en zone d'intérêt général, mais que les voisins n'ont pas encore été consultés. M. Bize se soucie d'éventuelles oppositions. M. le Président souligne qu'il s'agit toutefois d'un projet d'intérêt public et ne se fait pas trop de souci quant au résultat.

M. Pierre Folly est d'avis que l'on investit beaucoup cette année, il demande si on ne pourrait pas repousser cet investissement à l'an prochain.

M. le Président répond que la Commune a convenu avec les vendeurs d'une clause qui stipule que le terrain est à payer dans les deux années, moyennant un prix bloqué.

M. Marcel Sottas demande comment cela se passe pour la mise en zone du terrain en zone d'intérêt général.

M. le Président répond que la mise en zone ne dépend pas des propriétaires mais de la Commune et des Services de l'Etat, que cela ne devrait pas poser de problème.

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent l'acquisition de cette parcelle de 3'700 m² pour un financement à hauteur de Fr. 600'000.- par emprunt de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le projet est accepté à la majorité, soit 75 voix et 2 abstentions.

Les deux personnes récusées rejoignent l'Assemblée à 21h21. M. le Président les informe du résultat du vote.

Point 3.

Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements 2013

Aucune question n'étant soulevée, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent l'approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements 2013 de voter par main levée.

Résultat du vote : Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2013 sont acceptés à la majorité, soit 78 voix et 1 abstention.

Point 4.

Nomination d'un nouvel organe de révision

M. le Président relève qu'il incombe à la Commission financière de proposer à l'assemblée un nouvel organe de révision.

M. Pierre Broye explique le processus, à savoir que des fiduciaires ont envoyé une lettre à la Commune pour exprimer leur intérêt. La Commission a par la suite, sur demande de la Commission financière, fait parvenir un courrier aux fiduciaires leur demandant de fournir un certain nombre d'informations telles que le portrait d'entreprise, les prestations et prix offerts, avec comme tâche principale la révision des comptes en fonction des directives du Service des communes et du contrôle de caisse, le prix demandé pour les prestations supplémentaires, le planning des travaux de révision, un bref CV des personnes qui s'occuperont du mandat ainsi qu'une liste de référence. Sur cette base, 6 offres ont été reçues. Elles ont été classées et évaluées, la meilleure note attribuée étant de 2.5, la moins bonne de 1.5.

La Commission financière propose de nommer la société Multifiduciaire, fondée en 1974 et occupant 20 personnes à Bulle et Fribourg. Elle forme des apprentis et la majorité des employés ont soit un brevet d'expert comptable soit une formation supplémentaire dans le domaine comptable. Cet organe de révision révisé les comptes notamment des Communes de Broc, Pont-la-Ville et Villars-s-Glâne, ainsi que des entreprises de l'Etat telles que l'ECAB et la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg. Ce qui a également plu dans l'offre déposée, c'est la possibilité de faire une identification des risques liés aux finances de la Commune et de proposer une analyse critique par rapport aux aspects financiers.

La nomination de Multifiduciaire est proposée pour la révision des comptes pour une période de 3 ans. Les honoraires annuels de Fr. 6'800.- sont inférieurs au montant inscrit au budget.

M. Pierre Aviolat demande si Multifiduciaire était à 2.5 et si d'autres fiduciaires avoisinaient ce chiffre.

M. Broye répond que Multifiduciaire a obtenu 2.5, il précise les taux des 5 autres organes de révision.

Cet objet ne suscitant pas d'autre question, M. le Président ajoute que le Conseil n'est pas impliqué, raison pour laquelle c'est la Commission financière qui a fait ce travail. La proposition est de donner le mandat à Multifiduciaire pour une période de 3 ans, ce qui est légal, avec possibilité de reconduire le mandat.

Il demande à celles et ceux qui acceptent la nomination de la société Multifiduciaire pour la révision des comptes communaux pendant les 3 prochaines années de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Accepté à l'unanimité.

Point 5.

Modification de l'article 30 – limite d'endettement – des statuts de l'Association intercommunale du bassin Sionge (AIS)

M. Jean-Claude Balmer, Conseiller communal en charge de l'eau et de l'épuration, indique qu'il s'agit du point 5 ayant fait l'objet d'un rectificatif par un tout-ménage, en raison du changement de la limite d'endettement qui passe de Fr. 25'000'000.- à Fr. 40'000'000.-. Il ajoute que certains projets dont celui de l'agrandissement de la station d'épuration de Vuippens seront soumis au vote populaire (référendum financier obligatoire) l'an prochain. Afin de pouvoir procéder à l'agrandissement total de la STEP de Vuippens, la limite d'endettement actuelle est trop faible et ne permettrait pas de construire avec la capacité souhaitée, et ce en fonction de la démographie croissante de toute la région. Il a donc été demandé de passer la limite d'investissement à 40 mios.

Ce qu'il faut également savoir, c'est que le comité de l'AIS a proposé cette augmentation en fonction des micropolluants, en prévision de la nouvelle loi à venir, le but étant d'éviter de devoir refaire une démarche pour demander une rallonge de 5 à 10 millions dans 3 à 5 ans. Le peuple votera pour le référendum quant à l'agrandissement ou non de la STEP. Ce soir on ne vote pas pour l'agrandissement de la station d'épuration mais pour la limite d'endettement.

M. Elie Fragnière demande des précisions quant aux investissements importants faits par l'AIS dans les années 1985. Il voudrait savoir où on en est au niveau des conduites de transport subventionnées, si tout a été amorti au niveau de l'AIS, cette information ne figurant pas dans les comptes.

M. Balmer répond que l'on paie toujours des annuités pour l'amortissement en fonction des investissements qui ont été faits pour les collecteurs principaux, ainsi que pour l'entretien et les réparations effectués dans divers secteurs du bassin de la Sionge. Les montants sont à disposition.

M. Elie Fragnière ajoute que l'Office fédéral avait obligé de faire des réserves pour la rénovation des grands collecteurs.

M. Jean-Claude Balmer répond qu'il n'est pas possible de donner l'état des réserves, qu'elles sont disponibles auprès du comité. Les budgets sont votés chaque année en fonction de ce qui est proposé et pour l'instant aucun supplément n'a été demandé pour des investissements complémentaires. Il s'agit seulement du fonctionnement. Le seul investissement à venir est l'agrandissement de la station d'épuration étant en sous-capacité par rapport à toutes les eaux qui lui sont concrètement envoyées. Un autre problème provient des eaux parasites puisqu'un certain pourcentage des communes n'a pas encore procédé à l'entier de la mise en séparatif, c'est pourquoi il y a un planning à respecter et que le crédit d'investissement dans le secteur de Gumefens vous a été proposé.

M. Fragnière souligne qu'il serait intéressant que le délégué de la commune informe l'Assemblée de la situation des amortissements des grands collecteurs appartenant à l'AIS.

M. Balmer répond qu'il se renseignera et transmettra les informations.

M. le Président ajoute qu'aujourd'hui on vote pour la modification des statuts de cette association qui regroupe différentes communes et gère la station d'épuration. En principe, ce sera aux citoyens d'aller voter pour cet agrandissement lors de la prochaine votation fédérale du mois de mars 2013.

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Président invite celles et ceux qui acceptent la modification de l'art. 30 des statuts de l'AIS passant la limite d'investissement de Fr. 25'000'000.- à Fr. 40'000'000.- de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : La modification de l'article 30 est acceptée à la majorité, soit 78 voix et 1 abstention.

Point 6.

Ratification de ventes de terrain (mise en conformité)

M. Yvan Maillard, Conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire, souligne qu'il s'agit d'une ratification de vente de terrain pour une mise en conformité des indices et distances aux limites. Les deux parcelles se situent en zone agricole, le morcellement proposé a été autorisé par l'autorité foncière car les bâtiments sont construits depuis longtemps. Les deux morcellements proposés concernent les parcelles 1121-1125 à Avry, la Commune cédant une emprise de 25 m² à M. et Mme Egger pour Fr. 500.-, ainsi que les parcelles 1121-1126, La Côte en Redon, la Commune cédant une emprise de 200 m² à M. Bugnon pour la somme de Fr. 3'600.-.

M. le Président précise que la mise en conformité nous a été demandée, raison pour laquelle ces bouts de terrain ont été vendus. Il demande à celles et ceux qui acceptent de ratifier ces ventes en bloc de s'exprimer par main levée. **Accepté à l'unanimité.**

Puis, il demande à celles et ceux qui acceptent les ratifications de vente de terrain pour les deux parcelles présentées de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Accepté à l'unanimité.

Point 7.

Informations du Conseil communal

M. le Président remercie l'Assemblée, au nom du Conseil communal, pour la confiance témoignée et ajoute qu'il est satisfaisant de constater que la population suit les propositions et investissements établis.

M. le Président confirme la tenue du Marché de Noël le samedi 1^{er} décembre, de 10h00 à 16h00 à la HAP. Pour 2013, il fait la remarque qu'en raison des travaux sur la HAP, le marché de Noël pourrait poser problème.

Le loto des enfants aura lieu le 2 décembre à la HAP, à 14h00. Le bénéfice sera principalement attribué au camp de ski des écoles.

La distribution gratuite des sapins de Noël se fera le 15 décembre à la déchetterie, de 10h00 à 12h00.

Le bureau communal sera fermé du 21 décembre au 6 janvier 2013. La Commune de Riaz assurera la vente des cartes CFF.

La déchetterie sera exceptionnellement fermée les 26 décembre et 2 janvier en raison des fêtes.

Il ajoute que les personnes concernées peuvent s'inscrire au repas des aînés du 16 décembre auprès de Mme Patricia Moret.

Le Président remercie l'ensemble des employés communaux, de l'administration et de l'édilité, pour le travail accompli en 2012, ainsi que les personnes œuvrant de près ou de loin pour la bonne marche de la Commune, le personnel de nettoyage et de conciergerie, les conductrices de bus et autres employés. Il remercie également les membres du Conseil communal pour le travail accompli.

Comme il n'y a pas de question, M. le Président invite l'Assemblée à passer aux divers.

Point 8.

Divers

Mme Patricia Moret fait la remarque que de nombreux chats ont disparus ces derniers mois, les personnes concernées se posent des questions. Elle demande à celles et ceux qui auraient vu quelque chose de l'annoncer à la Commune.

M. Jean-Claude Bussard qui relève que l'éclairage public brûle à longueur de nuit demande s'il serait possible de le diminuer et d'économiser cette ressource.

M. le Président répond qu'une étude a été faite lors de la législature précédente, avec un coût de Fr. 50'000.- à Fr. 60'000.-, avec un amortissement sur 10 à 15 ans. Il ne s'agit pas d'un investissement actuellement prioritaire pour la Commune, toutefois il sera discuté et repris ultérieurement.

M. Bussard demande un complément d'information quant au pourquoi du coût, alors qu'il s'agit d'abaisser l'éclairage et de faire des économies.

M. Yvan Maillard précise qu'il n'est pas possible de mettre un interrupteur sur chaque candélabre, que des automatismes demandant des équipements différents sont nécessaires. Ils devront être assainis en raison de leur âge et le Conseil communal est soucieux d'améliorer la situation et de la mise en route du projet.

M. Bussard demande s'il existe des prescriptions pour l'éclairage le long des routes cantonales.

M. Maillard répond qu'il y a effectivement des normes et des recommandations quant à la manière d'éclairer certaines zones, notamment les traversées de routes, et autres. Des améliorations sont à apporter au niveau des types de sources lumineuses. Il ajoute que l'Etat pousse les communes à trouver des solutions au niveau de l'éclairage public, mais également en ce qui concerne le chauffage et autres sources. C'est un souci considéré au niveau fédéral. M. le Président relève qu'il n'y a plus de pose de lampadaires dans les nouveaux quartiers.

Mme Patricia Moret fait la remarque que la Commune s'agrandit et demande s'il y a possibilité à ce que les heures d'ouverture du bureau communal soient élargies lorsque les employés sont présents.

M. le Président répond que lorsqu'une employée travaille à l'accueil elle ne peut pas faire autre chose, étant constamment interrompue. Il est nécessaire de fixer des heures d'ouverture afin que d'autres travaux puissent être exécutés lorsque le bureau est fermé. Le Conseil communal prend note de la demande.

Marcel Sottas demande un complément d'information quant à la nouvelle loi sur l'instruction publique et la suppression d'écoles. Il demande s'il y aura une consultation et quel est l'avis du Conseil quant à une fermeture d'école (Gumefens ou autre).

M. le Président répond que le projet de nouvelle loi scolaire doit encore passer devant les députés et n'entrera en vigueur qu'en 2015-2016. Il précise qu'il n'y a pas d'exigence de fermeture des sites scolaires mais des demandes de regroupement ou de fusion des cercles scolaires. Par ailleurs, les transports scolaires ne devraient plus être pris en charge par l'Etat et devront être assumés par la Commune avec des conducteurs au bénéfice de permis professionnels. Pour les enseignants qui voudront aller dans la salle de gym, alors qu'ils ne sont pas sur le site d'Avry, il sera peut-être nécessaire d'engager un chauffeur professionnel. Il y aura des difficultés au niveau des déplacements et de la centralisation, mais pas au niveau des écoles. La tendance est à la rationalisation mais dans l'immédiat, il n'y a pas de contrainte de temps, ni de délai.

M. Elie Fragnière demande un complément d'information quant aux résultats des captages de Gumefens et Marsens. Il fait également la remarque qu'il serait bien de procéder au goudronnage.

M. Jean-Claude Balmer répond qu'il n'y a pas de résultats disponibles car les pompes ne sont pas encore installées dans les puits, il y a uniquement les drains captant horizontaux avec des résultats de plus de 100 l/min. Pour les puits verticaux situés sur la partie de la source des Jorettes et vers la cabane des bûcherons, les pompes n'ont pas encore été installées. Des essais sont toutefois effectués mais il n'est pas possible de préciser le nombre de l/min. Il faudra s'appuyer sur une période appelée étiage, avec un temps de pompage sur une année pour établir exactement le nombre de l/min. Les prévisions sont excellentes et en raison des précipitations actuelles les débits sont très intéressants, même sur le PSG1, puits sous le Gibloux. Quant à l'entreprise, et ce malgré le fait que nous les poussions, les travaux n'avancent pas.

M. le Président ajoute que les travaux ont été stoppés en raison de subventions à vide, le chantier a toutefois repris.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président remercie le Club des Dames qui va servir le verre de l'amitié et transmet ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et 2013.

L'Assemblée est levée à 21h52.

M. Grivel remercie le Syndic au nom du Conseil communal pour tout le travail effectué et sa disponibilité, sous de vifs applaudissements par l'Assemblée.

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 8 janvier 2013.

La Secrétaire



Murielle Gilly



Le Syndic



Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du _____.

La Secrétaire

Murielle Gilly



Le Syndic

Christophe Tornare